

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 19 Décembre (19/12/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**, M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Colette ROLLET), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

FINANCES

04 – 19 décembre 2017

4. Budget - Vote du budget primitif 2018 - budget principal

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 20 novembre 2017,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 30 novembre 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 22 voix pour, 6 voix contre (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. BOUSQUET, CALVI,
CHARLES, VALLES) et 4 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT ; MM. BENECH,
GUILLAMAT)

- **ADOPTÉ** le budget primitif de 2018 de la Commune équilibrés en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	13 669 935.00	14 974 935.00
Opérations d'ordre	1 400 000.00	95 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 069 935.00	15 069 935.00
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 048 130.00	3 743 130.00
Opérations d'ordre	195 000.00	1 500 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	5 243 130.00	5 243 130.00
BUDGET TOTAL	20 313 065.00	20 313 065.00

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DE DONNER** délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Madame La Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 21 décembre 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :